



**Groupe
Ornithologique
Normand**
181 rue d'Auge 14000 Caen
Tél : 02 31 43 52 56
secretariat@gonm.org • www.gonm.org

Suivi des goélands nicheurs et des opérations de régulation sur les toits de la ville de Fécamp en 2024

(Seine-Maritime)

Gunter De Smet & Franck Morel

**Étude réalisée par le
Groupe Ornithologique Normand**

**À la demande de la
Ville de Fécamp**

Novembre 2024

Sommaire

SOMMAIRE	2
I - INTRODUCTION.....	3
II - METHODES DE RECENSEMENT	3
III - RESULTATS.....	4
III.1 - EFFECTIFS DE GOELAND ARGENTE EN 2024 ET EVOLUTION DE LA POPULATION DEPUIS 2009	4
III.2 - EFFECTIFS DE GOELAND MARIN ET GOELAND BRUN EN 2024 ET EVOLUTION DES POPULATIONS DEPUIS 2009	7
III.3 - REPARTITION DES EFFECTIFS EN 2024	9
III.4 - ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE GOELAND ARGENTE PAR SECTEUR DEPUIS 2007	11
III.4.1 - Quartier du Ramponneau	12
III.4.2 - Secteur Sud-Ouest.....	13
III.4.3 - Secteur Front de Mer	13
III.4.4 - Secteur Nord	14
III.4.5 - Secteur Port	14
III.4.6 - Secteurs Bérigny et Centre-ville	14
III.4.7 - Secteur Est	14
III.4.8 - Secteur Sud-est	14
IV - OPERATIONS DE STERILISATION.....	15
IV.1 - RAPPEL DE LA REGLEMENTATION.....	15
IV.2 - DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE DE STERILISATION	15
IV.2.1 - L'intervention du GONm sur le terrain.....	15
IV.2.2 - Domaine privé	16
IV.2.3 - Domaine communal	16
IV.2.4 - Bilan général des opérations de stérilisation.....	17
IV.3 - LES OBSERVATIONS DE POUSSINS	19
IV.3.1 - Le goéland argenté.....	19
IV.3.2 - Le goéland marin	20
V - DISCUSSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	21
VI - RESUME ET BILAN	23
VII - BIBLIOGRAPHIE.....	24

Correction : Claire Debout
Validation : Gérard Debout

I - Introduction

La ville de Fécamp, après accord de la préfecture, a de nouveau reconduit pour la 17^{ème} année consécutive, une campagne de stérilisation des œufs de goéland argenté sur les toits de la ville. Cette opération espère réduire la population reproductrice de cette espèce en milieu urbain et ainsi à limiter les nuisances ressenties par les habitants.

Les premières données concernant la reproduction du goéland argenté sur les toits de la ville de Fécamp remontent à la fin des années 1980 avec la présence de trois nids et de deux couples non reproducteurs (Vincent, 1988).

En 2007, suite à une recrudescence de plaintes émanant de certains riverains, un second recensement a été réalisé par le Groupe ornithologique normand (GONm) après celui qu'il avait déjà mené en 2003. Ce recensement avait mis en évidence l'accroissement de la population de goéland argenté qui était passée de 23 couples en 2003 à 247 couples en 2007 (Le Guillou, Morel et Casaux, 2007).

La ville de Fécamp a opté, en 2008, pour la stérilisation des œufs de cette espèce. Depuis 2009, c'est l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection qui encadre cette pratique, texte modifié par l'arrêté du 21 juillet 2015 (JO n° 172 du 28 juillet 2015). Ainsi, le goéland argenté bénéficie d'un régime de protection intégrale mais des dérogations concernant cette espèce peuvent toutefois être accordées.

En sa qualité d'organisme de protection de la nature reconnu d'utilité publique et compétent en la matière, le GONm accompagne cette intervention en veillant à ce que seuls les œufs de goéland argenté soient traités. Le bilan de la saison de reproduction 2024 fait état du recensement des goélands nicheurs sur les toits de la ville de Fécamp et du résultat de la 17^{ème} campagne de stérilisation. Le GONm propose des pistes de réflexion et des préconisations dans le respect de la réglementation, en s'appuyant sur son expérience.

II - Méthodes de recensement

Le recensement en milieu urbain s'effectue depuis des points hauts, stratégiquement définis pour couvrir au mieux l'ensemble de l'agglomération. Pour la ville de Fécamp, ces points sont habituellement situés sur :

- les toits en terrasses d'un immeuble de la résidence « Les Vikings », d'un immeuble du quartier du Ramponneau (Nivernais) et de la résidence Élisabeth I ;
- le belvédère de la Côte de la Vierge et un point situé en haut de cette côte au niveau de l'ancienne décharge le long de la D79 (blockhaus)
- le chemin de la Cavée blanche au sud de la vallée de la Valmont.

Pour l'observation nous utilisons une longue-vue Swarovski ATX, diamètre de l'objectif 95 mm et grossissement 30-70 x ainsi qu'une paire de jumelles Zeiss 10 x 56. Jusqu'en 2023, nous utilisions une longue-vue Optolyth 40 x. Le grossissement plus important de la longue-vue utilisée en 2024 améliore la qualité de l'observation à distance.

La visibilité du point de vue situé près de l'ancienne décharge diminue d'année en année à cause de la croissance des arbres qui obstruent partiellement la vue sur le port et une partie du centre. Pour cette raison, un parcours est effectué en bordure du plateau sur les hauteurs de Fécamp, à partir de l'entrée du parc éolien le long de la D79 (plus à l'est que le blockhaus).

Depuis le 10 juillet 2023, une partie de la route du phare (D79) est fermée par précaution suite à un éboulement de falaise. Le belvédère situé en tête de falaise au niveau du Cap Fagnet est fermé définitivement. Le Cap Fagnet n'est plus accessible en suivant la D79 par l'ouest : il faut désormais faire un détour par Senneville-sur-Fécamp pour accéder à la chapelle Notre-Dame du Salut et nous observons à partir du belvédère proche de cette église.

Pour mieux observer le nord du quartier de Ramponneau, un parcours est réalisé autour de l'école Paul Camus, la Maison de Quartier ainsi que les gymnases. Au sud de Ramponneau, un parcours est effectué autour de l'école Alphonse Allais.

Au total, douze sites d'observation ou parcours sont habituellement utilisés. À distance, depuis ces lieux, les nids occupés ou les adultes cantonnés (comportements indiquant un statut de reproducteur quasi certain) sont identifiés et constituent l'unité de base (site apparemment occupé ou couple nicheur) de cet inventaire. Sont exclus de ce recensement les rassemblements constitués d'adultes non reproducteurs et/ou d'immatures. Ces rassemblements et reposoirs existaient bien avant les premiers cas de reproduction du goéland argenté sur les toits de la ville de Fécamp. Cette présence semble indissociable du patrimoine maritime de la Cité des terreneuvas qui conserve actuellement une activité de pêche professionnelle.

En 2024, comme en 2022, nous n'avons pas pu accéder aux immeubles habituellement utilisés pour les décomptes de barres d'immeubles du quartier de Ramponneau, à cause de manque d'échelle et de fermeture des accès aux immeubles et/ou aux terrasses. Pour définir le nombre de couples de goélands présents sur ces immeubles, nous avons donc considéré les données de stérilisation par immeuble et pour l'ensemble du quartier nous avons ajouté les quelques observations du GONm faites en dehors de ces immeubles.

Pour obtenir une plus grande fiabilité de comptage, l'idéal est de recenser les goélands lorsque ceux-ci sont sur les nids en position de couveur pendant la période d'incubation. Il est communément établi que, chez le goéland marin, la période de reproduction débute un peu plus tôt en saison que chez le goéland argenté ; quant au goéland brun, il se reproduit un peu plus tardivement. Schématiquement, on peut dire que les goélands argentés les plus précoces commencent à pondre alors que la moitié des couples de goélands marins ont déjà pondu. Quant aux goélands bruns, les plus précoces pondent en même temps que les goélands marins les plus tardifs et en même temps que la majorité des goélands argentés. Chez le goéland argenté et le goéland brun, la phase d'incubation dure environ 26 à 28 jours et chez le goéland marin environ 29 jours. Pour le recensement des goélands, l'idéal est de ne commencer le suivi qu'à la toute fin du mois d'avril ou mieux au début du mois de mai.

En 2024, deux passages ont été effectués par le GONm les 30 avril et 17 mai pour le recensement des nids de goéland argenté et la cartographie des nids de goélands marin et brun. Enfin, des inventaires ont été réalisés le 27 juin pendant l'élevage des poussins.

III - Résultats

III.1 - Effectifs de goéland argenté en 2024 et évolution de la population depuis 2009

En 2024, sur l'ensemble de la ville, nous avons recensé, à partir des parcours et des points d'observation et des données de stérilisation pour les immeubles de Ramponneau, 340 couples nicheurs certains ou potentiels de goéland argenté.

Certains acrotères, cheminées, aérateurs ou autres éléments surélevés rendent indétectables des couples ou des nids, et ceci quel que soit le point d'observation. Cet écart reste généralement inférieur à 10 % des nids recensés à distance. La plus importante sous-estimation concerne les nids dissimulés sur des toits bas et pentus dans les quartiers les plus anciens de la ville et les zones d'activités en périphérie de la ville. L'orientation des toits et l'angle d'observation compliquent également le comptage à distance.

La proportion des goélands argentés détectée directement sur les toits visités était plus importante au début des suivis. Dans le cadre d'un programme de baguage par Gilles Le Guillou, bénévole du GONm, de nombreux toits étaient visités pour le baguage des goélands marins,

le marquage de leurs nids et la lecture de bagues. Depuis 2016, le baguage a cessé à Fécamp. Entre 2020 et 2024, ce programme existait toujours mais les efforts se sont concentrés sur le baguage sur l'îlot du Ratier situé au large de Honfleur et sur les lectures de bagues.

À Fécamp, l'observation à distance est donc croissante et la visite des toits a diminué. Cette tendance est aussi liée aux problèmes logistiques et administratifs pour accéder aux toits et à des raisons de sécurité. Dans la plupart des immeubles, il n'y a pas d'échelle permettant d'accéder au toit. Pour des raisons de sécurité, il est préférable d'utiliser une échelle à crochet adaptée pour accéder aux trappes de désenfumage. Dans le quartier du Ramponneau, par exemple, il n'y avait en 2021 plus que deux échelles sur 38 immeubles et ces échelles sont protégées par un antivol. Les serrures pour ouvrir les trappes sont fréquemment changées par les différents intervenants qui rencontrent des difficultés d'accès et les clés sont régulièrement égarées ou perdues. Différentes clés triangulaires compliquent l'ouverture des boîtiers de protection qui donnent accès au mécanisme d'ouverture. Si, il y a quelques années, les gardiens nous accompagnaient pour nous faciliter l'accès aux toits, ce n'est plus le cas.

La figure 1 présente le nombre de couples de goéland argenté recensés et estimés depuis 2009 sur l'ensemble de la ville.

D'après les observations du GONm, la population de goéland argenté n'a pas connu de fluctuations importantes d'une année à l'autre entre 2009 et 2021 se situant durant cette période entre un peu plus de 300 couples et 365 couples.

Entre 2021 et 2022, nous observons une progression de plus de 9 %, ce qui fait que l'effectif de 2022 (396) est le plus important depuis le début des suivis. Cette augmentation est à comparer aux deux périodes de confinement liées à la pandémie de la COVID-19 durant ou précédant la saison de nidification : du 17 mars au 10 mai 2020 (1 mois et 25 jours) et du 3 avril au 2 mai 2021 (28 jours). En plus, faute d'accès, les immeubles du quartier de Ramponneau n'ont pas pu être comptés en 2022, ce qui fait que l'effectif de 2022 est sous-estimé par rapport aux autres années. En 2022, lors de la stérilisation, 46 nids avec œufs ont été observés sur ces immeubles et 8 nichées ont également été observées. Même si habituellement, nous comptons sur ces immeubles un peu moins de couples que de nids réellement présents puisque tous les nids ne sont pas observables à distance ; il est probable que si nous avions pu accéder aux immeubles que nous utilisons habituellement, nous y aurions probablement observé au moins une quarantaine de couples (un peu moins que les 46 nids traités + 8 nichées) ; ces 40 couples ont été ajoutés à la figure 1 dans l'effectif estimé. Pour 2022, en considérant tous les secteurs habituellement comptés, nous serions donc probablement arrivés à un effectif estimé d'environ 435 couples, soit une progression de 20 % par rapport à l'effectif de 2021.

En 2024, si l'on considère que le produit de traitement des œufs est efficace à 100 % ce sont au moins 51 nids avec œufs ou poussins qui ont été observés lors du traitement des œufs sur les immeubles de Ramponneau. En appliquant la même logique qu'en 2022, si nous avions pu accéder aux deux immeubles habituels sur Ramponneau nous aurions au moins compté 40 couples sur ces immeubles (effectif ajouté dans l'effectif estimé sur la figure 1).

Si nous comparons les effectifs recensés **en dehors du secteur de Ramponneau, nous arrivions à une population de 285 couples en 2024, soit un effectif inférieur aux 299 couples de 2023, 386 couples de 2022 et 293 couples de 2021.**

Sur l'ensemble des secteurs, l'effectif recensé et estimé en 2024 est le quatrième plus faible depuis 2009.

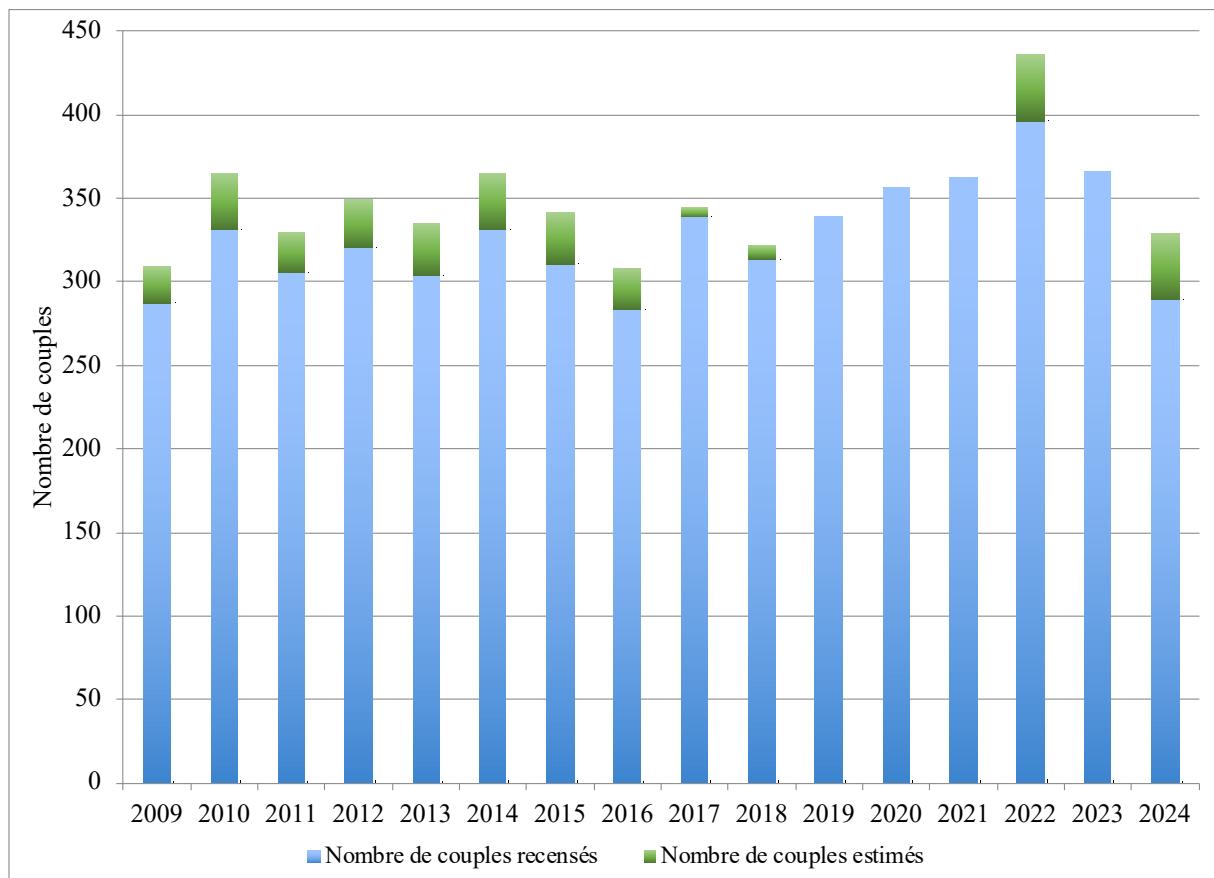


Figure 1 : Effectifs de goéland argenté recensés et estimés depuis 2009 (en nombre de couples)

Le goéland argenté est l'espèce la plus commune :

Longueur : 55-60 cm Envergure : 120-140 cm Poids : \pm 1 kg

Ailes : gris clair à pointes noires et blanches Pattes : couleur chair

Il est considéré comme « quasi-menacé » dans la liste rouge nationale des nicheurs (IUCN, 2016) et comme « vulnérable » dans la liste rouge régionale (Debout, 2016). C'est la seule espèce dont un arrêté autorisant la stérilisation des œufs peut être délivré par la DREAL. Alors que beaucoup pensent que cette espèce est en progression, en fait ce n'est pas le cas puisque la

population nicheuse française, estimée entre 53 000 et 56 000 couples en 2012, est en régression de 30 % par rapport à celle de 1999 (Issa & Muller, 2015). En Normandie, la dernière enquête de 2021-2022 (Debout, à paraître) a permis de recenser un peu plus de 13 000 couples en sites urbains et un peu plus de 4 300 en sites naturels. Le total normand est de 17 449 couples, en baisse de plus de 4 500 couples depuis 1998. De plus, la progression des nicheurs urbains ne compense pas la baisse importante sur les sites naturels (Debout, 2013).



Photo de goéland argenté (Gilles Le Guillou)

III.2 - Effectifs de goéland marin et goéland brun en 2024 et évolution des populations depuis 2009

Le goéland brun :

Longueur : 48-56 cm. Envergure : 117-130 cm

Poids : \pm 900 g

Ailes ; gris foncé Pattes jaunes

Il est considéré comme en danger dans la liste rouge régionale (Debout, *op. cit.*). Un peu plus de 1200 couples nichaient en Normandie en 2012 (Debout, *op. cit.*), mais la dernière enquête de 2021-2022 (Debout à paraître) a permis de recenser seulement un peu plus de 300 couples en sites urbains et environ 130 couples en sites naturels. Le total normand est de 429 couples, en baisse de plus de 600 couples depuis 2010.

En France, entre 22 000 et 23 000 couples nicheurs sont présents (Issa & Muller, *op. cit.*).



Photo de goéland brun (Tony Le Huu Nghia)

Le goéland marin (le plus gros des trois)

Longueur : 60-75 cm. Envergure : 145-165 cm

Poids : \pm 1,6 kg

Ailes : noires Pattes : couleur chair pâle

La population nicheuse de goéland marin en Normandie était d'environ 1 700 couples en 2012 (Debout, *op. cit.*) et la dernière enquête de 2021-2022 (Debout à paraître) a permis de recenser un peu plus de 700 couples en sites urbains et un peu plus de 1 000 en sites naturels. Le total normand est en baisse de plus de 160 couples depuis 2010.

La population normande représente une forte proportion des 6 400 couples présents en France (Issa & Muller, *op. cit.*).

C'est un prédateur régulier des nids des autres espèces de goélands, sa présence peut donc conduire à la régression des autres goélands à sa proximité.



Photo de goéland marin (Gilles Le Guillou)

En 2024, 21 nids et 4 couples de goéland marin ont été recensés et un couple de goéland brun a produit des poussins (tourelle du palais Bénédictine) ; cette dernière espèce ne niche pas chaque année sur Fécamp et si un couple était présent en 2022, elle n'avait pas été observée entre 2018 et 2021 et pas non plus en 2023.

La figure 2 indique l'évolution des populations de goélands marin et brun sur la ville de Fécamp entre 2009 et 2024. Le goéland marin a nettement progressé entre 2009 et 2018, puis nous observons une relative stabilité entre 2018 et 2020 et une baisse entre 2020 et 2021. Grâce à la progression observée entre 2021 et 2022, l'effectif de 2022 est le plus important avec celui de 2019. Même si l'effectif de 2023 est un peu plus faible, il demeure à un niveau haut. Par contre, l'effectif de 2024 est le plus faible des neuf dernières années.

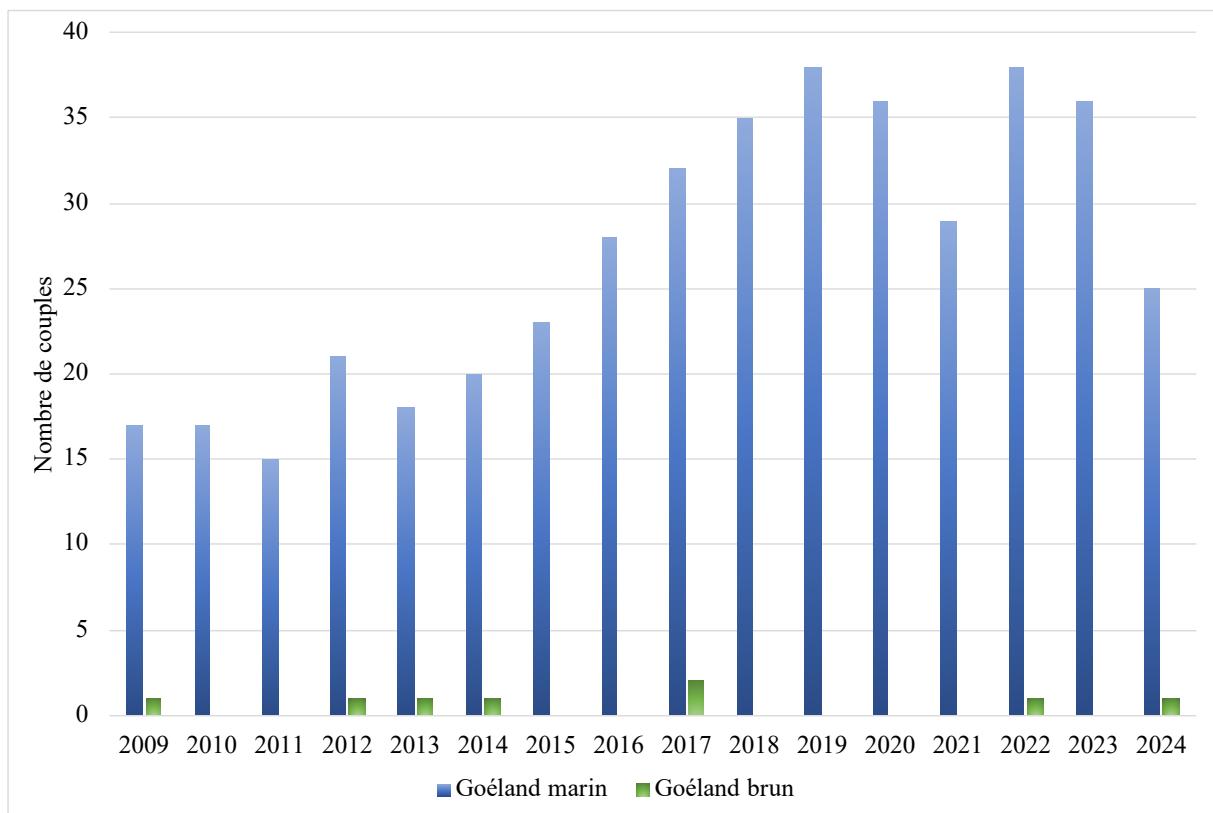


Figure 2 : Effectifs de goéland marin et de goéland brun recensés depuis 2009 (en nombre de couples)

L'effectif de goéland marin des dernières années classe la ville de Fécamp comme le troisième site urbain pour l'espèce en Seine-Maritime, loin derrière la ville du Havre qui compte plus de 150 nids et, un peu derrière la ville de Dieppe. La présence de cette espèce est intéressante car le goéland marin est présenté comme étant le seul élément naturel de régulation des populations de goéland argenté en milieu urbain, le goéland marin étant un prédateur des œufs et poussins du goéland argenté. Aussi, quand le goéland marin s'installe sur un site occupé initialement par le goéland argenté, ce dernier tend à délaisser progressivement ce territoire. De plus, la concentration de goélands marins reproducteurs sur un site est beaucoup plus faible que celle observée chez le goéland argenté. Le goéland marin est une espèce intégralement protégée au niveau national, il ne peut donc faire l'objet d'aucune mesure de régulation. Le dérangement intentionnel à l'encontre de cette espèce est aussi sanctionné par la loi française.

Depuis 2005, le GONm (Le Guillou *op. cit.*) mène une étude sur la population reproductrice du goéland marin en Haute-Normandie. Un programme de marquage, à l'aide de bagues colorées comportant une combinaison alphanumérique, permet d'individualiser adultes et poussins et de les identifier à distance. Sur le cordon de galets du Cap Fagnet, dans le cadre de l'étude, 35 adultes de goéland marin ont été bagués au nid entre 2005 et 2007. Progressivement, ce site s'est vidé de ses effectifs reproducteurs. Cette désaffection du cordon de galets est la conséquence d'une forte prédation des œufs et des poussins par le renard roux et, dans une moindre mesure, par le rat surmulot. Le dérangement humain, bien qu'occasionnel, est aussi un facteur d'abandon de ce site.

En 2021 et 2022, seulement deux goélands marins bagués ont été observés en période de reproduction sur la ville de Fécamp alors que 9 l'avaient été en 2019 (*cf. rapport 2019*) : en effet, un couple bagué a niché en 2021, comme entre 2018 et 2020, sur l'école Albert Camus : le 19M qui est né sur la ville du Havre en 2012 et le 08L sur la ville de Fécamp la même année. En 2022, les deux oiseaux bagués observés se trouvaient sur le toit du palais Bénédictine, mais nous n'avons pas réussi à faire la lecture de leurs bagues. La lecture des bagues nécessite une

observation rapprochée. Les observations à distance et les parcours dans les rues ne permettent pas toujours la lecture des bagues.

En 2023, le mâle 08L (seul oiseau bagué observé cette année) a niché avec une nouvelle femelle non baguée au niveau de l'école Albert Camus.

En 2024, aucune bague couleur n'a été lue pendant le suivi des nicheurs. Il est toutefois possible qu'il reste quelques goélands marins bagués : ainsi nous n'avons pas réussi à voir le mâle du couple de la maison de gardiennage de l'école Albert Camus. De ce couple, nous avons uniquement vu la femelle non baguée.

III.3 - Répartition des effectifs en 2024

Les effectifs (nombre de couples) recensés par secteur en 2024 sont présentés dans le tableau 1.

Tableau 1 : Nombre de couples de goélands comptés à partir des points hauts par secteurs et par types de toit en 2024

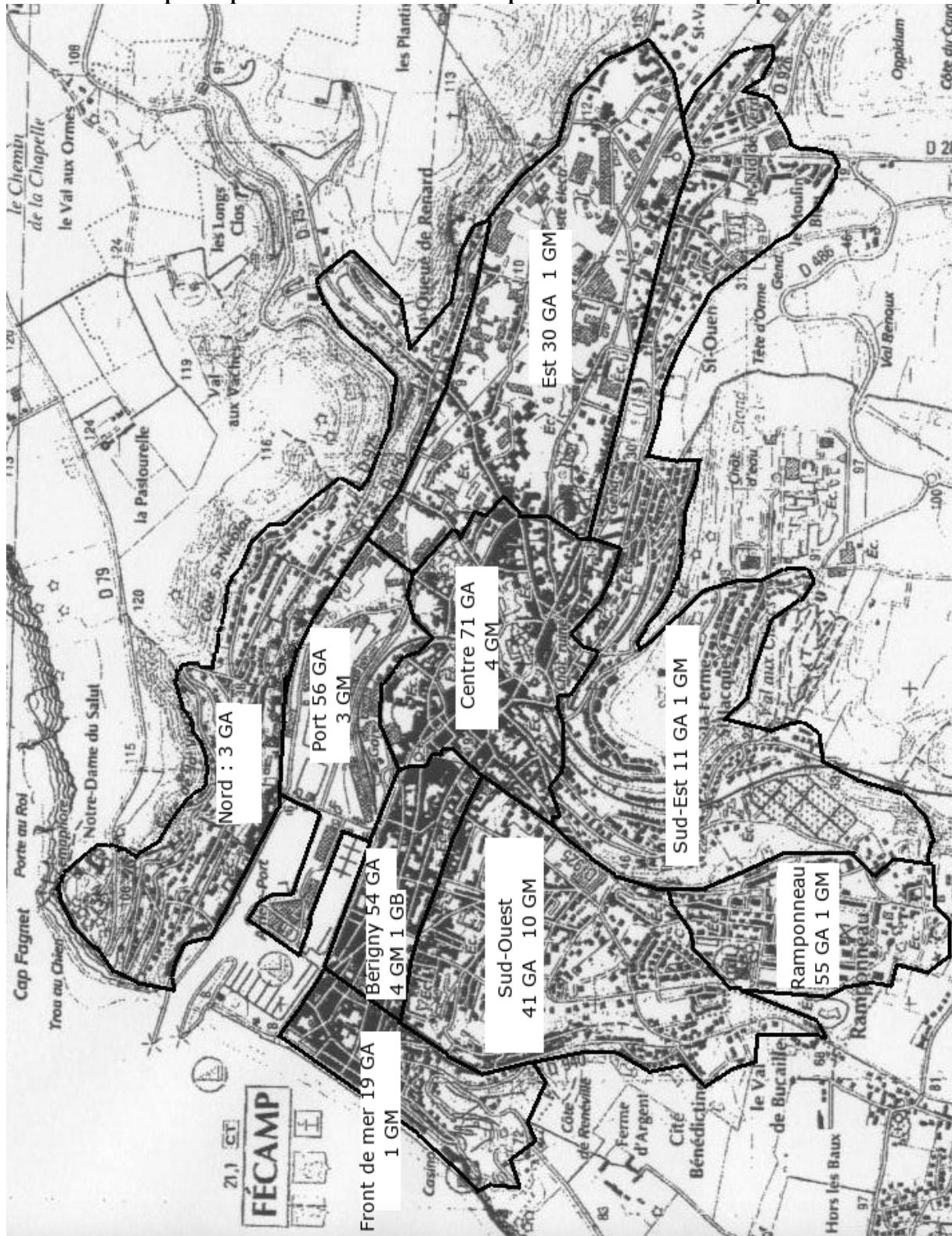
Dénomination	Secteurs	Goéland argenté	Goéland marin	Goéland brun
Nord	Les quartiers au « nord » des bassins, du cap Fagnet à la Queue de Renard	3		
Port	Zone portuaire	56	3	
Front de mer	Du front de mer à la rue René Coty	19	1	
Bérigny	Du quai Bérigny à la rue Jules Ferry et de la rue René Coty à l'église Saint-Étienne	54	4	1
Centre	« Centre-ville »	71	4	
Sud-ouest	Au sud de la rue Jules Ferry	41	10	
Sud-est	Au sud et sud-est du « centre-ville »	11	1	
Est	À l'est du « centre-ville » entre la route de Valmont et la rue Gustave Couturier	30	1	
Ramponneau	Quartier du Ramponneau	4 + 40 estimés	1	
TOTAL		329	25	1

Sur les toits en pente, les nids se situent généralement dans la partie haute de la toiture, adossés à un élément de construction, bien souvent en appui contre une cheminée ou construits à même un mitron. Sur les toits-terrasses, les nids sont construits indifféremment au bord ou vers le centre du toit, mais presque systématiquement à proximité ou contre un bâti (cheminées, trappes, acrotères, renforts de toitures...) les protégeant plus ou moins efficacement des intempéries.

En considérant les données de stérilisation sur les immeubles de Ramponneau, ce sont au moins 55 couples qui ont niché sur l'ensemble du secteur de Ramponneau, le nombre total de goéland argenté sur la ville s'élève donc à au moins 340 couples.

La carte 1 présente le nombre de couples des trois espèces de goéland par quartier en considérant les observations du GONm et les données de stérilisation sur les immeubles de Ramponneau (au moins 51 nids sur ces immeubles).

Carte 1 : Répartition des goélands reproducteurs au printemps 2024 à partir des observations du GONm complétées par les données de stérilisation pour les immeubles de Ramponneau



Le découpage proposé ne correspond pas à une sectorisation stricte, il est dû en partie aux contraintes d'observation. Déjà utilisé les 17 années précédentes, ce découpage par secteur permet une comparaison de la répartition des effectifs (figure 2).

III.4 - Évolution des effectifs de goéland argenté par secteur depuis 2007

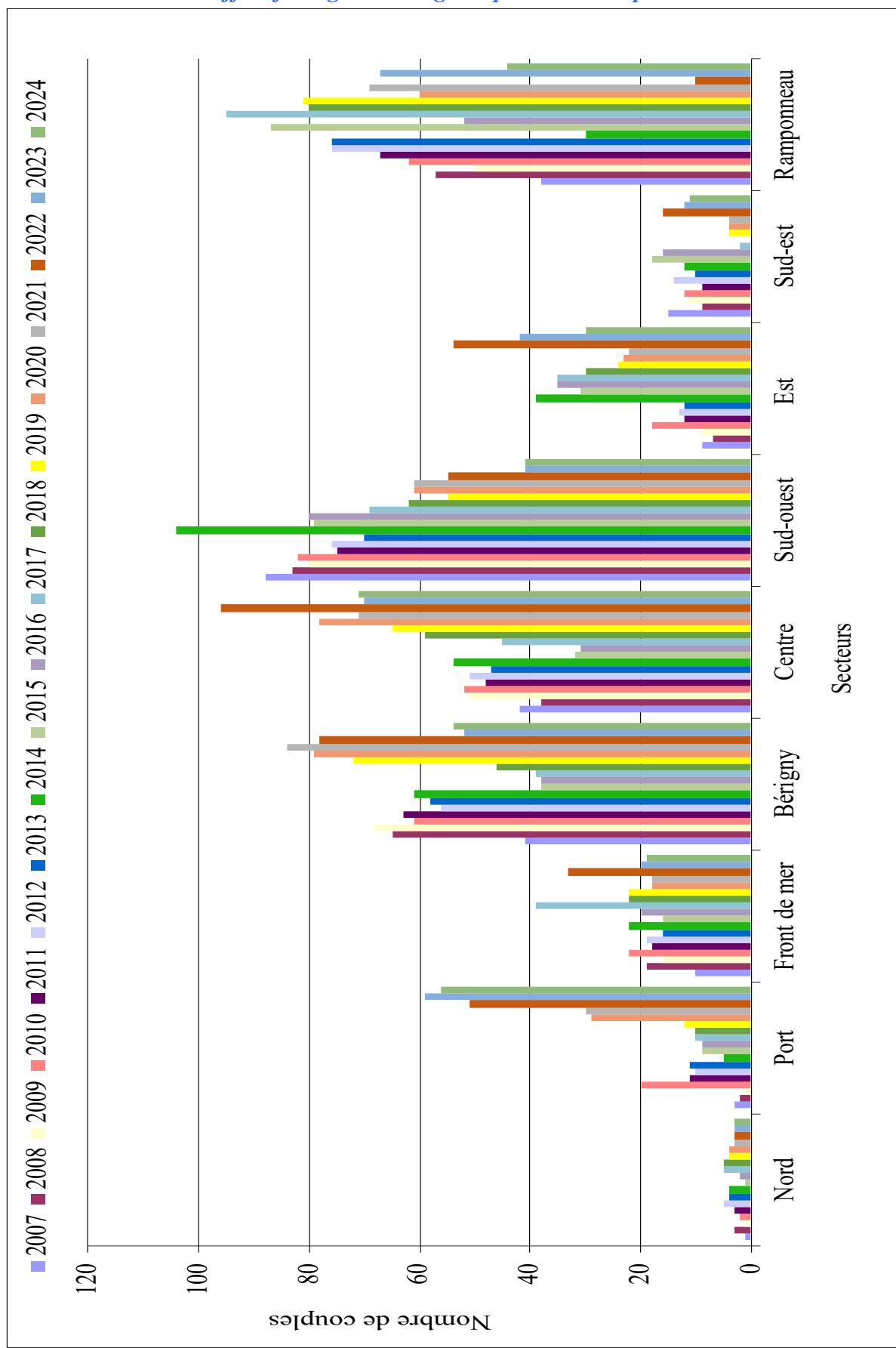


Figure 2 : Évolution des effectifs de goélands argentés par secteur

III.4.1 - Quartier du Ramponneau

En 2007, avant prospection, la concentration de goélands argentés nous apparaissait relativement élevée sur ce secteur. Compte tenu du potentiel d'accueil (surface disponible, nombre de toits), la densité demeure néanmoins assez faible (tableau 2). La nette diminution observée en 2014 était due aux dérangements liés aux nombreux travaux de restructuration menés dans ce quartier : quatre immeubles ont été détruits et au moins 11 immeubles à toit-terrasse ont maintenant des toits en pente. En 2014, moins d'un toit sur deux comptait au moins un nid de goéland ; cette proportion est remontée entre 79 % et 84 % des immeubles en 2015 et 2016, mais elle a été plus faible en 2017 (66 %), pour de nouveau dépasser 80 % en 2018 et 2019. En 2020, 27 des 38 toits étaient occupés (soit une proportion de 71 %), en 2021, 31 l'ont été (81,5 %) et en 2023 il y en avait 32 (84 %). Selon les données de stérilisation, minimum 25 sur 43 immeubles (66 %) étaient occupés en 2024. Les goélands semblent s'être adaptés à la nouvelle configuration des toits. Depuis la fermeture de l'école Alphonse Allais à la rentrée 2018-2019, les goélands argentés ont déserté les bâtiments de l'ancienne école. Cela porte à croire que les goélands appréciaient la cantine. L'école primaire était un lieu plein de vie : visiblement les goélands attachent plus d'importance à la nourriture qu'à la quiétude. Entre 2020 et 2023, le calme des bâtiments vides n'a pas attiré de goélands. La fermeture de cette école a réduit le nombre de goélands dans la partie sud du quartier Ramponneau. De façon générale, des améliorations dans le traitement des déchets par la ville de Fécamp semblent porter leurs fruits dans le quartier du Ramponneau. Les déchets sont moins accessibles et les goélands moins présents. Comme ce quartier est relativement éloigné de la mer et du port de pêche, les goélands y ont longtemps bénéficié d'une nourriture fournie volontairement ou non par une partie de la population. On y constate désormais une diminution du nourrissage des chats errants et des pigeons et le stockage des ordures ménagères est mieux maîtrisé. La stérilisation assidue depuis plusieurs années sur ces immeubles peut également expliquer cette diminution. Dans le quartier de Ramponneau, le pourcentage des nids stérilisés (particulièrement sur les tours et les barres d'immeubles) est nettement plus élevé qu'ailleurs dans la ville.

En 2022 et 2024, nous n'avons pas eu accès aux immeubles de Ramponneau, ce qui explique le faible effectif recensé cette année sur ce secteur. Nous ne pouvons donc pas comparer les effectifs de 2022 et 2024 avec ceux des années précédentes sur Ramponneau. L'unité de comptage la mieux adaptée au recensement à distance des secteurs (le site apparemment occupé) n'est pas identique à celle utilisée lors de la visite des toitures (comptage exhaustif). La méthodologie appliquée par le GONm est un recensement par échantillonnage à partir de points hauts et parcours standardisés. Cette méthode apporte des renseignements sur l'évolution de la population. Si le comptage des nids sur les toitures visitées s'approche de l'exhaustivité pour les nids accessibles, elle n'apporte aucun renseignement sur les toitures non visitées. Pour les équipes de stérilisation il est important de spécifier l'absence de nids de goélands sur les toits visités. Il est important également de distinguer une absence réelle de nids (toit visité et absence constatée) d'une absence de données pour d'autres raisons (par exemple : pas d'accès). D'après les données de stérilisation sur les immeubles et les observations du GONm, il est probable que si nous avions pu compter ces immeubles nous serions arrivés en 2022 et 2024 à une estimation d'au moins 40 couples pour l'ensemble du quartier de Ramponneau. En 2023, 59 couples ont été repérés par le GONm sur les 38 immeubles et 8 autres en dehors.

En absence d'échelles dans les immeubles du secteur de Ramponneau en 2024, le GONm n'a pas pu accéder aux deux tours les plus hautes, utilisées auparavant comme points d'observation sur les 38 immeubles d'HLM. En complément des informations très détaillées fournies par l'équipe de stérilisation qui a accédé aux toitures de 35 des 38 immeubles durant 8 jours, le GONm a concentré ses efforts sur les autres bâtiments du secteur pendant le temps plus limité qui lui a été imparti : les pâtés de maisons individuelles, l'école mixte Albert Camus, le gymnase de l'AGBR et la salle Tony Parker, l'espace petite enfance ainsi que l'école primaire Alphonse Allais. Pour compléter les données de la société en charge de la stérilisation des œufs,

le GONm a effectué des parcours. Une des priorités du GONm était le suivi du goéland marin dont l'unique nid dans le secteur se situe sur la maison de gardiennage de l'école Albert Camus. Sur ce secteur, hors zone de stérilisation, 6 nichées (13 poussins) ont été observées par le GONm.

Tableau 2 : Rappel de la répartition des couples de goélands argentés recensés par le GONm sur les toits des 38 (41 jusqu'en 2013) plus grands immeubles du quartier du Ramponneau entre 2008 et 2023 (2022 et 2024 non comptés)

Nombre de nids par immeuble		0	1	2	3	4	5	6	7	9	10	11	Nombre de toits occupés	Nombre total de nids	Nombre moyen de nids par toit
Nombre d'immeubles	2023	6	17	10	1	3	0	0	1	0	0	0	32	59	1,5
	2021	7	14	11	3	1	1	0	1	0	0	0	31	61	1,6
	2020	11	17	7	0	0	1	1	0	1	0	0	27	51	1,3
	2019	6	14	12	3	0	1	1	0	1	0	0	33	67	1,8
	2018	7	12	11	3	2	2	0	1	0	0	0	31	68	1,8
	2017	0	9	7	5	3	0	0	1	0	0	0	25	57	1,5
	2016	7	18	7	3	0	1	1	0	0	0	0	30	52	1,4
	2015	5	13	7	4	2	2	1	2	0	1	0	32	87	2,3
	2014	21	9	3	2	1	1	0	0	0	0	0	16	30	0,8
	2013	8	21	3	4	0	0	3	1	0	0	1	33	75	1,8
	2012	8	21	3	4	0	0	3	1	0	0	1	33	75	1,8
	2011	9	18	4	5	2	0	1	2	0	0	0	32	69	1,7
	2010	8	15	12	4	0	0	0	2	0	0	0	33	65	1,6
	2009	10	25	7	0	1	1	0	0	0	0	0	34	48	1,2
	2008	10	18	11	0	0	0	1	1	0	0	0	31	53	1,3

III.4.2 - Secteur Sud-Ouest

Jusqu'en 2014, c'était le plus souvent le secteur qui accueillait la plus forte concentration de goélands nicheurs. En 2015, 2017 et 2018, c'est le secteur Ramponneau qui en a accueilli le plus (si l'on se réfère aux observations du GONm et aux données de stérilisation). C'est entre 2018 et 2024 que les effectifs ont été les plus faibles sur ce secteur et **les effectifs identiques de 2023 et 2024 sont les plus faibles pour cette période. En 2024, il arrive au cinquième rang de l'ensemble des secteurs suivis.**

Il semble donc que certains couples de ce secteur se déplacent sur d'autres secteurs.

Sur ce secteur, la population de goélands avait nettement augmenté en 2014 (probablement suite à un report de certains couples du secteur de Ramponneau en travaux) mais à l'exception de cette année-là, la population est en baisse sur les 17 années suivies.

III.4.3 - Secteur Front de Mer

Entre 2008 et 2016, ce secteur accueillait annuellement 19 ± 3 couples nicheurs mais la population de goéland argenté y a nettement progressé en 2017 avec 39 couples. Bien qu'au plus près de la mer, le quartier est assez peu exploité par l'espèce au regard du potentiel d'occupation qu'il propose, à savoir des toits qui semblent favorables à l'installation des nids. Les populations de 2018, 2020 et 2021 sont assez comparables (entre 18 à 22 couples), elles sont nettement inférieures à celles de 2017 (39) et de 2022 (33). **Les effectifs de 2023 (20) et de 2024 (19) sont comparables à ceux des années 2018 à 2021.**

L'exposition au vent et aux intempéries pourrait être un facteur qui limite le nombre de couples sur le front de mer. La proximité de la mer est moins recherchée par les goélands argentés. Ils s'orientent de moins en moins vers la mer pour se nourrir. D'une part, il y a les effets du réchauffement climatique sur la chaîne trophique et d'autre part, la pêche côtière connaît une crise. Les pratiques de pêche changent face à un appauvrissement des ressources et il est désormais rare d'observer des goélands argentés qui se nourrissent en mer au large de Fécamp. Les bateaux de pêche se font rares et pratiquent plus souvent la pêche aux bulots, une pêche

sans poisson rejeté en mer. Ainsi, les goélands qui peuvent être charognards y trouvent moins de nourriture.

III.4.4 - Secteur Nord

Les coteaux nord de la ville n'ont jusqu'à présent que peu intéressé le goéland argenté. Un seul site a été occupé en 2015, deux en 2016, cinq en 2017 et 2018, puis quatre en 2019 et 2020 et seulement 3 en 2021, 2022, 2023 et 2024. L'habitat pavillonnaire plus clairsemé semble bien moins le retenir pour se reproduire. Ce secteur est également relativement arboré, ce qui ne favorise pas l'installation de goélands.

III.4.5 - Secteur Port

Le port dans son ensemble est, à cette période de l'année, très attractif pour les goélands non reproducteurs. Ces oiseaux présents en période de reproduction en grand nombre sur les toits des bâtiments peuvent être un frein à l'installation des couples reproducteurs. Seuls, neuf ou dix couples de goéland argenté se sont installés sur ce secteur entre 2015 et 2018 et 12 en 2019. **Il y a eu une nette progression en 2020 (29), 2021 (30) et surtout en 2022 (51) et 2023 (59)**, années où les quatre effectifs sont les plus importants sur la période suivie. **En 2024, même si on observe une légère diminution, l'effectif reste comparable à celui de 2023 et il arrive donc au second rang**. Un nouveau point d'observation sur les hauteurs a permis un meilleur comptage des goélands dans le nord-est de ce secteur. Un bâtiment industriel non traité (rue du sang précieux) est à l'origine de cette augmentation. La progression semble liée à la fois à une augmentation réelle mais aussi à un comptage plus précis suite à l'ajout d'un nouveau parcours d'observation en bordure du plateau.

III.4.6 - Secteurs Bérigny et Centre-ville

La physionomie de ces deux secteurs, avec leurs immeubles anciens, hauts de plusieurs étages, leurs successions de toits en pentes et leurs cheminées presque inaccessibles, offre au goéland argenté la tranquillité et la sécurité nécessaire à son installation pour se reproduire. C'est en 2022, que la population (174 couples) a été la plus importante sur ces deux secteurs, mais **les effectifs de 2023 (122) et 2024 (125), qui sont comparables, y sont en régression tout en arrivant aux 6^{ème} et 5^{ème} rang de l'ensemble des années**.

La visite d'un point d'observation supplémentaire à partir de 2019 (le Palais Bénédictine) et l'ajout de parcours et de points d'observation sur les hauteurs au nord de la ville à partir de 2020 contribuent probablement à la hausse des effectifs observés. Un déplacement des goélands entre les différents quartiers de la ville est également possible. Ainsi la diminution dans le quartier du Ramponneau pourrait être compensée par une augmentation ailleurs en ville.

III.4.7 - Secteur Est

Sur ce secteur, les nids de goéland argenté sont principalement localisés sur les toits à faible pente des bâtiments d'entreprises. La population de goéland a nettement progressé entre 2007 et 2014, pour ensuite se stabiliser jusqu'en 2021 mais **a nettement progressé en 2022 avec 54 couples pour se maintenir à un niveau assez élevé en 2023 (42), mais en diminution en 2024 (30)**. L'effectif de 2024 arrive au septième rang depuis le début des observations.

III.4.8 - Secteur Sud-est

Sur ce secteur, les quelques nids repérés se trouvent majoritairement sur les toits en pentes des grandes maisons proches du centre-ville. Seulement 0 à 4 nids ont été recensés entre 2017 et 2021, soit des effectifs nettement inférieurs à ceux de la période 2012 à 2016 (entre 10 et 18 couples) et à ceux de 2022 (16 couples), 2023 (12 couples) et 2024 (11 couples). En 2024,

l'équipe de stérilisation n'est pas intervenue dans ce secteur et n'apporte donc pas de données supplémentaires.

IV - Opérations de stérilisation

IV.1 - Rappel de la réglementation

Les « grands » goélands sont tous protégés par la législation française par :

[Arrêté ministériel du 29 octobre 2009](#) fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

[Art. L 411-1 et s.](#) du code de l'environnement : les espèces protégées bénéficient d'une protection renforcée (interdiction de détruire nids, œufs, de mutiler, de vendre ou de perturber intentionnellement...)

Sanctions pour atteinte à une espèce protégée : [L. 415-3 à L. 415-5](#) CE (délit) et pour perturbation intentionnelle : [R. 415-1 CE](#) (contravention).

La destruction d'un nid de goéland, des œufs, des poussins ou des adultes est donc possible conformément à la loi d'un an d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende.

En Normandie, des dérogations sont depuis plusieurs années accordées à certaines villes pour qu'elles puissent mettre en place la stérilisation des œufs de goéland argenté afin de diminuer les nuisances occasionnées aux habitants.

IV.2 - Déroulement de la campagne de stérilisation

La campagne de stérilisation des œufs de goélands argentés (*Larus argentatus*) a été rendue possible par un arrêté préfectoral délivré à la ville de Fécamp.

Une entreprise a été habilitée à intervenir sur les bâtiments publics ou privés en 2024 (Berdeaux-Leroux SARL) et la Société Bacardi-France a reçu du produit pour une utilisation sur ses propres bâtiments. Les salariés de ces entreprises ont été formés par le GONm en 2019. Les salariés formés connaissent bien la réglementation en vigueur et distinguent les nids des différentes espèces de goélands. Si nous avons reçu les résultats de la campagne de stérilisation pour Berdeaux-Leroux SARL, aucune information ne nous est parvenue concernant la campagne de stérilisation de la Société Bacardi-France (palais Bénédictine).

Les interventions sur le domaine privé sont à la charge des propriétaires.

Le premier passage a été effectué entre 6 et le 21 mai et le second entre les 11 et 18 juin. Si l'on compare les dates par adresse le nombre de jours entre les deux passages varie entre 26 et 42 jours (32 jours en moyenne). Sachant que l'incubation des œufs de goéland argenté dure de 26 à 28 jours, des pontes incomplètes au premier passage avaient de forte chance d'avoir produit un poussin avant le second et, puisque le temps entre les deux passages était souvent de plus de 30 jours, des nids vides voire des couples qui n'avaient pas encore construit de nid au premier passage ont pu en construire et produire des poussins avant le second.

Normalement le but de la stérilisation étant notamment de limiter les nuisances, le premier traitement doit être effectué avant le 15 mai ou au maximum le 20 mai et le second 3 semaines après. Si les dates du premier traitement ont été assez bien respectées (seulement 7 adresses visitées le 21 mai, toutes les autres ayant été visitées au plus tard le 17 mai), il y a eu par contre un délai top long entre les deux traitements pour limiter les nuisances en limitant les naissances.

IV.2.1 - L'intervention du GONm sur le terrain

Afin d'éviter au maximum tout risque d'erreur d'espèce pendant la stérilisation, les nids de goéland marin sont localisés par l'observateur du GONm : en 2024, cela a été fait sur photographie aérienne permettant des localisations rapidement transmises aux services municipaux avant le début des opérations de stérilisation, pour les premiers nids découverts, puis au fur et

à mesure pour les nids découverts plus tardivement. Ainsi deux comptes-rendus intermédiaires avec la localisation des nids des goélands marins ont été transmis à la ville de Fécamp. Les services municipaux devaient ensuite se charger de transmettre ces informations aux personnes traitant les œufs.

IV.2.2 - Domaine privé

Une information, par voie de presse, a invité les personnes qui le souhaitaient à se rapprocher des entreprises habilitées afin que celles-ci interviennent sur leurs biens.

Au premier passage de 2024, 56 nids de goéland argenté avec œufs et sans poussin (143 œufs) ont été traités avant éclosion par les entreprises intervenantes, 6 autres étaient vides et 3 autres accueillaient au moins un poussin. Les poussins ont été observés sur des adresses visitées le 21 mai. Rappelons que dans l'arrêté autorisant la stérilisation, il est indiqué que le premier passage doit être terminé au 20 mai pour éviter les éclosions.

Au second passage, 26 nids de goéland argenté avec œufs (46 œufs) ont été traités avant éclosion, 25 autres étaient vides et 23 contenaient des poussins.

En considérant les deux passages, au moins 59 nids différents ont été traités avant éclosion et au moins 25 nichées ont été observées sur les immeubles ou bâtiments n'appartenant pas à la commune.

IV.2.3 - Domaine communal

La ville de Fécamp a sollicité l'entreprise *Berdeaux-Leroux* pour les interventions sur les bâtiments municipaux. Seulement quatre bâtiments communaux ont été traités en 2020, 8 en 2021, 7 en 2022, 10 en 2023 et 8 en 2024 (*cf. tableau 3*).

Tableau 3 : nombre de nids trouvés et traités sur les édifices publics

ANNEES BATEMENTS	2008	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	2024
Hôtel de Ville	0	1	1	1	NC	NC	NC	NC	1	1GM	0	1	NC	NC		1	
Résidence Suffren	2	2	3	2	2	1	2	1	2	0	0	0	NC	1	1	1	
Résidence Jean Bart	1GM	1	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	NC	NC	NC	1	
Bibliothèque	NC	1	1	1	0	2	0	NC	NC				NC	NC	NC		
Théâtre Le Passage	NC	6	5	5	3	3	3	1	1	1	1	1	NC	NC	0	1	
École Germaine Coty	2	1	3	1	2	1	1	0	1	1	P	1 + N	1 + N	2	NC	2 + 1N	1 + 1N
Maison de Quartier du Ramponneau	NC	NC	1	2	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC		
Maison des syndicats	NC	2	3	0	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC		
Salle de l'Union	NC	1	1	0	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC		
Résidence Paul Bert	NC	2	1	0	1	2	NC	1 GM	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC		
Espace Henri Dunant	NC	3	3	0	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	1 + N	NC	NC	NC		
Abbatiale de la Sainte Trinité	4	3	3	0	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	5 + N	NC	NC	NC		5 + 1N
Maison des Associations	NC	NC	NC	0	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC		
École du Port	NC	NC	NC	5	6 et 1GM	5 et 1GM	5 et 2GM	4 et 1GM	5	4 et 1GM	4 et 2GM	5 2GM	1	2	3	2	2
École pavillon de l'enfance	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	1	NC	1	0	0	NC	NC	NC		
Écoles Alphonse Al-lais + Cantine	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	11 et 1GM	11	4	NC	2	NC		
MJC	NC	0	NC	1	0	NC	NC	1	1	1	1	1	NC	NC	1	3 + 2N	1 + 1N
École de la Provi-dence	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	1	NC	NC	2	NC	1		1
Gymnase Cuvier	1GM	1	0	1GM	1 et 1GM	1 GM	0	1	0	0	NC	0	NC	1	NC		
École Jean Macé	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	6	2	NC	0	NC		

Musée des pêcheries	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	4	2	NC	2	NC		2	
Casino	NC	NC	NC	NC	NC	2	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC		
Rollet	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	1	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC		
Solsou	NC	NC	NC	NC	NC	NC	2	2	1	0	1	1	NC	NC	NC		
Bérigny	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	1	NC	NC	NC	NC	NC		
Centre Saint-Exupéry	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	0	1	1	1		1 + 1N	
École Albert Camus															7	4 2GM 1 GM	
Gymnase Mazohié																3	
Cinéma																9 7 + 6N	
Total goéland argenté	8	24	25	20	16	17	13	12	12	21	28	24	6	11	14	31	30

NC : toit non compté car non traité

N : Nichée

GM : Goéland marin

IV.2.4 - Bilan général des opérations de stérilisation

Le tableau 4 présente le détail des nids traités lors des deux passages entre 2010 et 2024 sur l'ensemble des bâtiments (communaux ou privés).

Tableau 4 : Nombre d'œufs traités et de nids concernés par passage

		Nid vide	Contenu des nids									Nombre d'œufs traités avant éclosion	Nombre de nids avec œufs sans poussin		
			Nb de nids avec « n » œufs			Nb de nids avec œufs et poussins			Nb de nids avec poussins						
			1	2	3	1 + 1p	2 + 1p	1 + 2p	1p	2p	3p				
2024	1 ^{er} passage	5	5	16	55	0	2	0	0	0	1	197	76		
	2 ^e passage	30	13	16	5	0	0	2	17	7	7	60	34		
2023	1 ^{er} passage	11	4	22	66	2	1	0	2	3	3	244	91		
	2 ^e passage	5	11	30	43	0	2	0	3	3	4	196	88		
2022	1 ^{er} passage	6	7	12	59	1	0	1	0	1	5	206	78		
	2 ^e passage	22	16	16	16	1	1	0	4	4	9	92	48		
2021	1 ^{er} passage	10	9	14	80	1	0	2	0	3	6	277	103		
	2 ^e passage	32	34	17	9	0	0	0	2	5	3	95	60		
2020	1 ^{er} passage	2	5	13	78	2				2		265	98		
	2 ^e passage	12	16	20	40				3	9	2	176	76		
2019	1 ^{er} passage	7	14	21	120						1	416	155		
	2 ^e passage	39	23	40	63	1				3	1	292	126		
2018	1 ^{er} passage	8	20	31	115		2	1	2	1	9	441	176		
	2 ^e passage	37	27	45	59	1	1	4	5	3	7	315	147		
2017	1 ^{er} passage	25	10	40	113							429	163		
	2 ^e passage	23	17	43	112		2	1		1	3	444	176		
2016	1 ^{er} passage	2	8	21	143			1		1	1	479	173		
	2 ^e passage	24	12	39	102			1	1	2	2	396	154		
2015	1 ^{er} passage	10	11	23	125					2	3	432	159		
	2 ^e passage	20	21	28	92					4	1	353	141		
2014	1 ^{er} passage	6	3	18	35	2	3	2	1	1	4	154*	63* (89)		
	2 ^e passage	15	11	12	17	2	2	1	5	6	5	169*	45* (71)		
2013	1 ^{er} passage	1	1	12	10							55	23		
	2 ^e passage	1	5	10	10							51	25		
2012	1 ^{er} passage	26	17	33	56							251	106		
	2 ^e passage	28	13	33	70							289	116		
2011	1 ^{er} passage	19	13	37	74	1	3	2		2	5	318	130		
	2 ^e passage	33	33	12	41	5	5	5	2	10	12	210	101		
2010	1 ^{er} passage	12	15	26	64		1			1		261	106		
	2 ^e passage	13	17	29	72				1			291	118		

* Le nombre total de nids avec œufs notés au premier passage est de 89 et de 45 au second, mais pour 26 nids le contenu n'a pas été renseigné sur la fiche d'intervention aussi le nombre d'œufs est inférieur au nombre total d'œufs traités.

p : poussin

Au premier passage de 2024, 76 nids de goéland argenté avec œufs et sans poussin (197 œufs) ont été traités avant éclosion par les entreprises intervenantes, 5 autres étaient vides et 3

autres accueillaient au moins un poussin. Le premier traitement a été effectué entre le 6 et le 21 mai. Les deux nichées ont été observées sur des adresses visitées le 21 mai. Rappelons que dans l'arrêté préfectoral il est indiqué de finir ce premier traitement avant le 20 mai.

Au second passage, 34 nids de goéland argenté avec œufs (60 œufs) ont été traités avant éclosion, 30 autres étaient vides et 33 contenaient des poussins. Ce second traitement a été effectué trop tardivement, soit, selon les adresses, 26 à 42 jours après le premier (32 jours en moyenne) alors qu'il est conseillé pour limiter les éclosions de ne laisser que 3 semaines entre les deux passages. Cet écart entre les deux traitements explique les poussins observés au second passage.

En 2024, si l'on additionne le nombre maximum de nids traités par adresse avant éclosions lors des deux passages, au moins 79 nids avec œufs ont été traités, soit un effectif identique à celui de 2022, mais faible par rapport aux années précédentes : 2023 (97), 2021 (106), 2020 (98), année où la stérilisation a dû être perturbée par la COVID 19, 2019 (160), 2018 (176) et 2017 (183 nids).

En considérant les deux passages, au moins 35 nichées ont été observées.

La figure 3 présente, pour la saison de reproduction 2023, le nombre de nids traités et le nombre de nids non traités, calculés en faisant la différence entre le nombre de couples observés par le GONm et le nombre de nids traités.

En 2024, pour le secteur de Ramponneau nous avons considéré en plus des observations du GONm, celles de la stérilisation (soit un total de 55 couples).

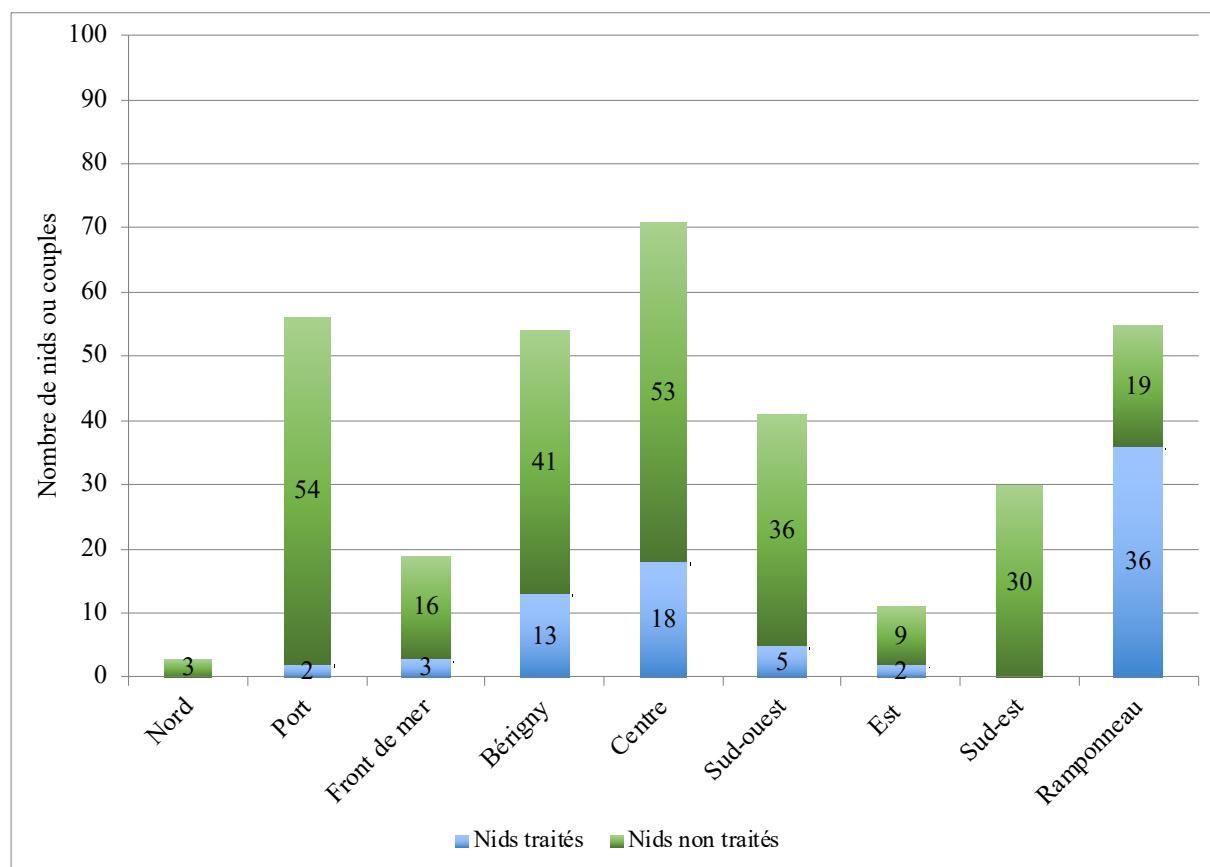


Figure 3 : Pression de stérilisation par secteur en 2024

En 2024, sur le secteur Ramponneau, 65 % des nids ont été traités avant éclosion. Sur les autres secteurs, la proportion de nids traités est assez faible ; elle est de 25 % sur le centre, de 24 % sur Bérigny, de 18 % sur le quartier Est, de 16 % sur le front de mer, de 12 % dans le quartier sud-ouest et de 3,5 % sur le port et sur le quartier Est.

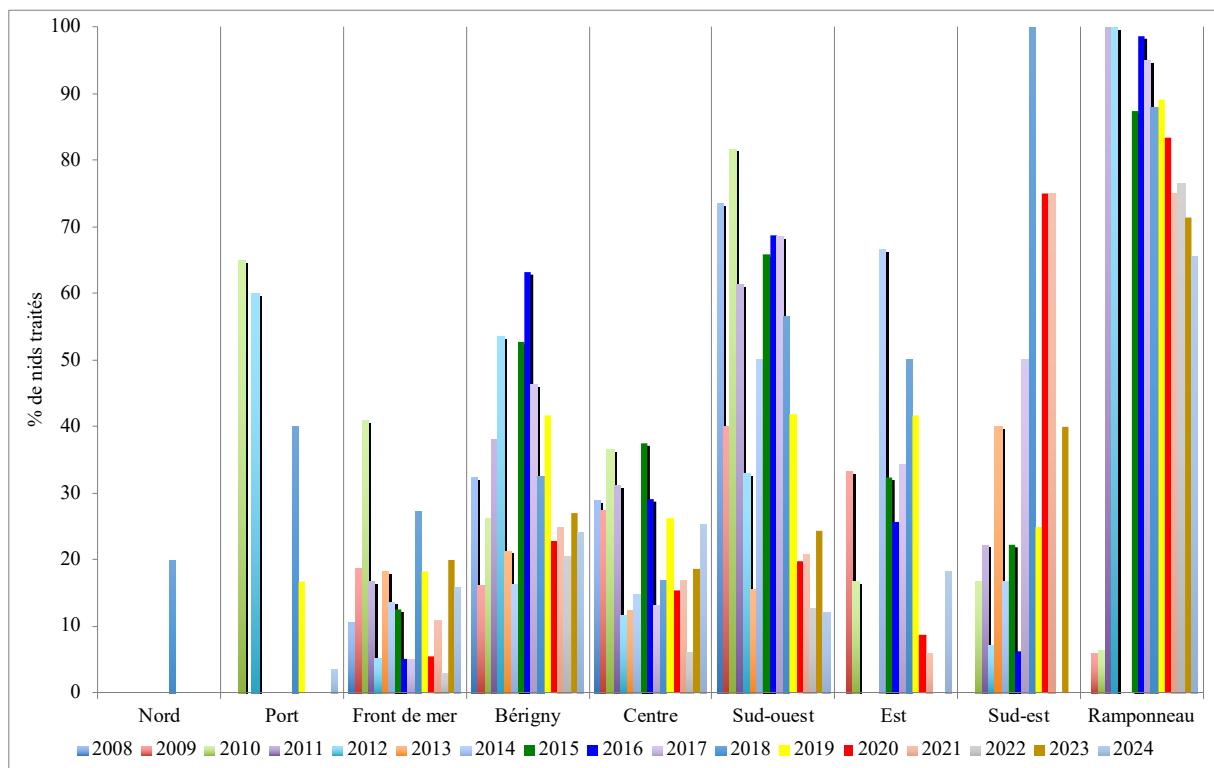


Figure 4 : Pression de stérilisation en pourcentage du nombre total de nids par secteur depuis 2008

En 2024, sur l'ensemble de la ville, seulement 23 % des couples présents ont eu leurs œufs traités avant éclosion, proportion légèrement inférieure à celle de 2023 (26 %). Cette proportion était plus faible en 2022 (17 %) et comparable en 2019 (23 %). Elle était par contre légèrement supérieure en 2021 (29 %) et 2020 (27 %) et nettement plus importante en 2017 (47 %), 2018 (53 %) et en 2015 et 2016 (56 % pour ces deux années). En 2013, cette proportion avait été très faible (9 %)

Le secteur de Ramponneau qui n'avait pas été traité en 2014 l'a été de manière importante entre 2015 et 2024, comme en 2012 et 2013. Le secteur Nord et le Port sont proportionnellement peu traités.

IV.3 - Les observations de poussins

IV.3.1 - Le goéland argenté

En considérant les deux passages, 35 nichées de goéland argenté ont été trouvées lors du traitement des œufs en 2024 dont 17 au quartier de Ramponneau.

En 2024, 71 nichées ont été observées par le GONm et 17 des nichées observées lors de la stérilisation (9 nichées – 17 poussins sur les immeubles HLM de Ramponneau) ne l'ont pas été par le GONm. Au total, il y a donc eu au moins 88 nichées sur la ville en 2024, soit un effectif assez comparable à celui de 2022 (83), mais assez nettement supérieur aux autres années : 2023 (49), 2021 (41), 2020 (38), 2019 (36) et 2018 (43).

Les comptages des poussins ont été effectués chaque année à la fin du mois de juin ou au début du mois de juillet alors que la plupart des poussins sont déjà assez gros et donc plus visibles. Les poussins de goéland argenté sont de faux nidifuges car ils quittent le nid au bout de quelques jours mais restent à proximité. A ce moment, les plus petits poussins peuvent encore se cacher dans le nid ou sous l'adulte. Les plus grands s'aventurent de plus en plus loin du nid. Par leur taille et leur comportement, ils sont alors plus faciles à détecter à distance,

notamment début juillet. Les conditions météorologiques jouent également un rôle important dans l'interprétation des données.

Le nombre moyen de poussins observés par nichée par le GONm en 2024 est de 1,7, soit une productivité comparable à 2022 (1,7), 2021 (1,6), 2019 (1,7) et 2018 (1,8), supérieure à celle de 2023 (1,4) et inférieure à 2021 (2,1 jeunes/nichée), année où la productivité était élevée.

Rappelons que le nombre de nichées observées est un minimum puisque l'observation à distance en une journée ne permet pas de détecter l'ensemble des poussins : il s'agit d'un échantillon.

IV.3.2 - Le goéland marin

En 2024, sur les 21 nids et 4 couples de goéland marin, espèce dont les œufs ne doivent pas être traités, nous avons réussi à observer au moins 12 nichées (au moins 21 poussins).

Sur l'échantillon de 12 nichées observées par le GONm, la productivité a été assez bonne (1,75 poussins/nichée).

Tableau 5 : Récapitulatif des observations de goéland marin en 2024

Secteur	Nids	Couples	Nichées	Poussins	Total poussins
Nord	0		0	0	
Front de mer	1		0	0	
Bérigny	4		2	2 + 2	4
Port	3		2	1 + 1	2
Est	1		?	?	
Sud-Ouest	6	4	3	1 + 1 + 2	4
Centre-ville	4		3	2 + 2 + 2	6
Ramponneau	1		1	3	3
Sud-est	1		1	2	
TOTAL	21	4	12	21	21

En 2024, une anomalie a été notée au palais Bénédictine : au 2^e passage (17 mai 2024) aucun des deux nids de goéland marin était occupé. Le 3^e passage confirme l'abandon des nids sur ce site pour une raison inconnue. Aucune information concernant la stérilisation au palais Bénédictine n'a été transmise au GONm. La présence de 2 couples sur les immeubles des Vikings n'a pas abouti à une nidification. Sur l'entreprise ALVEA (107 route de Valmont) une ponte de remplacement a été constatée après échec. S'il y a eu intervention humaine sur l'entreprise ALVEA, ce n'est pas dans le cadre de la campagne de stérilisation organisée par la ville de Fécamp. Dans ces cas, il n'est pas possible d'exclure une intervention humaine.

Un nid de goéland marin dans le secteur est, rue Georges Bourgeois, repris dans le tableau récapitulatif a été observé par l'équipe de stérilisation en 2024 mais pas par le GONm malgré des recherches à partir des rues environnantes. Ce nid n'est probablement pas visible le long du parcours à proximité de l'école Simone Veil/François Rabelais.

Ajoutons que même si nous n'avons pas observé de poussin au niveau d'un nid observé dans le quartier du Port et d'un autre dans le quartier Est, ces deux nids n'ont pas été traités puisqu'il n'y a pas eu de traitement dans les secteurs où ces marins ont été observés.

Pour les 25 couples de goéland marin, il semble qu'il n'y ait pas eu de nid de traité, même si un doute demeure pour le palais Bénédictine.

V - Discussions et recommandations

En 2024, le délai entre les deux passages de traitements des œufs a été trop long et si la ville souhaite qu'il y ait moins d'éclosions, les deux traitements doivent être espacés de 3 semaines (pas plus)

Le GONm n'a reçu aucune information concernant la campagne de stérilisation au palais Bénédictine. Il est à noter que 2 nids de goéland marin sur ce site ont connu un échec.

Comme depuis quelques années, les autres préconisations émises dans les précédents rapports ont bien été considérées.

Il est bon néanmoins de les rappeler ici :

- la campagne de stérilisation doit reposer sur un seul service de la commune ;

- pour chaque toit visité par les intervenants, une fiche doit être remplie à chaque passage et adressée au service municipal, qu'il y ait des nids ou non sur le toit. Une information même négative permet de mesurer plus précisément la pression d'intervention et de mieux cerner l'évolution de la population de goélands présents sur la ville. Dans le cas d'une information négative, il est important de distinguer entre l'absence réelle de nids de goélands sur une toiture visitée et l'absence de données pour d'autres raisons (par exemple pas d'accès, toiture non visitée).

Dans l'ensemble, la saisie des données est de bonne qualité. Il est à noter toutefois que l'utilisation de cellules fusionnées sur une ligne comportant le numéro de passage, la date, le nom du bâtiment et l'adresse complique l'analyse des données. Cela nécessite de remanier le tableau Excel et d'organiser ces données dans des colonnes différentes pour permettre l'analyse. La catégorie « nombre de jeunes à l'envol » n'a pas été renseignée par l'équipe de stérilisation. De façon générale, il est très difficile de renseigner cette catégorie. En effet, par définition les jeunes à l'envol sont des jeunes volants capables de quitter le site de nidification. Comme les goélands sont semi-nidifuges, les poussins quittent relativement tôt le nid pour se disperser sur les toits. Quand ils sont capables de voler, ils quittent le site de nidification définitivement. Si nous pouvons quantifier le nombre de poussins non volants, il est compliqué de quantifier les juvéniles volants puisque cela nécessiterait une pression d'observation très importante. Le renseignement des coordonnées géographiques par toiture est fastidieux pour les villes. Différents systèmes de coordonnées géographiques sont utilisés et la moindre erreur de saisie est source à erreur. La façon non standardisée de noter les coordonnées rend cette colonne souvent inexploitable. Parfois, il y a confusion entre le nombre d'œufs et le nombre de nids.

Certaines années, des nids ont été traités sur des bâtiments à vocation industrielle en périphérie des secteurs habités. La présence de goélands nicheurs sur ce secteur ne présente pas de gêne directe pour les habitants de la commune mais peut dans certains cas être préjudiciable (hygiène, bruit, sécurité) à l'activité exercée dans ces bâtiments. Le GONm recommande d'éviter la stérilisation sur les secteurs périphériques afin qu'ils servent de pôle attractif pour les goélands. Si ces goélands ne parviennent pas à se reproduire sur des bâtiments industriels, ils risquent rapidement de s'éparpiller sur la ville-même et ainsi se reporter sur des édifices et des cheminées de bâtiments beaucoup plus difficiles d'accès. Ce phénomène d'éclatement de la population a déjà été observé sur la ville du Havre (Morel 2007). De la sorte, on aboutit à une recrudescence des nuisances ressenties par la population, ce qui va à l'encontre de l'effet recherché.

Nous rappelons ci-dessous les bons gestes à effectuer pour minimiser les nuisances éventuelles inhérentes à la nidification des goélands sur les bâtiments industriels et portuaires :

Il est recommandé de procéder annuellement à l'enlèvement des matériaux constituant les nids et les matériaux ayant migré vers les descentes d'eau afin d'éviter le comblement des chéneaux par l'accumulation de matière. Cette opération qui ne nécessite qu'un seul passage, ne doit pas prendre plus de temps que deux passages de traitements des œufs si elle est faite chaque

année. D'autre part, il y a de toute façon nécessité d'enlever les nids, même traités, sur les toits en pente afin d'éviter toute obturation des systèmes d'écoulement. Pour être la plus efficace possible, cette intervention doit être réalisée après la saison de reproduction, idéalement en septembre. À cette date, les poussins ont quitté les toits et les matériaux principaux des nids n'ont pas été emportés vers les gouttières par les pluies d'automne.

D'autre part, la présence du goéland marin, espèce intégralement protégée, interdit toute intervention de maintenance, sauf urgente, sur les toits où il niche pendant la période de reproduction. Il y a nécessité d'informer les entreprises utilisatrices de ces bâtiments portuaires du statut des oiseaux qui se trouvent sur leurs toits.

Les effectifs ne doivent pas être le seul élément qui conditionne l'adoption de mesures de régulation. L'argument « il y en a trop » n'est pas recevable à lui seul puisqu'il ne repose que sur des ressentis trop personnels pour être quantifiables, chaque individu ayant ses propres seuils de tolérance. Si la mobilisation de la population est le reflet de son mécontentement, les goélands urbains ne dérangent pas tant de monde que cela. Aussi la question se pose : faut-il s'acharner sur une espèce dont les effectifs reproducteurs sont en constante diminution en France (diminution du nombre de couples nicheurs d'environ 30 % depuis 1999 / Issa et al. 2015) afin de satisfaire quelques plaignants ?

Parallèlement aux mesures de régulation, il serait souhaitable de favoriser le maintien ou le retour des reproducteurs sur les sites naturels. Ce qui fonctionne dans un sens doit fonctionner dans l'autre, à savoir que l'attractivité des sites naturels doit pouvoir s'obtenir par un succès de la reproduction supérieur à celui du milieu urbain. Ce processus doit intervenir d'autant plus rapidement qu'un site naturel protégé se trouve à proximité d'un site urbain soumis à régulation. En effet, dans ce cas, l'attractivité alimentaire n'a que peu d'influence. Quel que soit le site principal d'alimentation, la distance n'est plus alors un critère de choix déterminant pour le lieu de reproduction. Le site du Cap Fagnet doit pouvoir jouer ce rôle pour la ville de Fécamp. Les mesures à mettre en œuvre sont simples avec notamment la mise en protection minimale du site par un arrêté interdisant l'accès temporairement, du 15 avril au 15 juillet, soit au cœur de la période de reproduction. Cette interdiction se limiterait aux cordons de galets et éboulis les plus attractifs, utilisés actuellement ou historiquement par les oiseaux marins. En 2013, il a été constaté, sur les cordons de galets de la réserve ornithologique du Cap Fagnet, l'existence de bivouacs avec feux de camp au cœur même de la colonie de goélands. Ce dérangement peut paraître anecdotique ; pourtant, en pleine période d'incubation et d'élevage des poussins, l'occupation du site une seule nuit ou un pique-nique qui s'éternise peuvent conduire à une production nulle pour près de 300 couples et entraîner l'abandon progressif des lieux. Cet arrêté pourrait être appuyé par la mise en place d'une signalisation dissuasive, d'une campagne d'information et d'une surveillance de la zone aux dates les plus critiques. En 2021, l'interdiction de se promener sous les falaises du Cap Fagnet à cause du risque d'éboulement était affichée de façon bien visible au nord du port (quai des pilotes). Cela a dissuadé une partie des promeneurs d'accéder à l'estran. Cette mesure protège également l'unique colonie de mouettes tridactyles de Seine-Maritime. Le secteur de falaises entre la vallée de Senneville et le Cap Fagnet est parmi les plus accidentés de la côte. Pour cette raison, il est peu fréquenté. Le passage par le trou au chien au pied du Cap Fagnet est uniquement possible lors de grandes marées. Suite à plusieurs éboulements, le plus récent le 22 février 2023, la ville de Fécamp a strictement interdit l'accès à l'estran au niveau du cap Fagnet. Cette interdiction est bien signalée et l'accès est barré au bout du quai des pilotes. Depuis très peu de gens se rendent encore sur l'estran, ce qui a considérablement limité le dérangement.

Devant la difficulté de mettre en place rapidement une action viable sur le littoral, la Ville de Fécamp a proposé de mettre à disposition et d'aménager l'ancienne décharge du Val Saint-Nicolas pour accueillir d'éventuels reproducteurs. Une rencontre a eu lieu sur site le 6 mars 2012. Le GONm, rédacteur du compte-rendu de la visite, a émis des premières propositions

d'aménagement ; les services de la commune ont étudié le dossier mais aucune suite n'a été donnée depuis.

Plusieurs échecs suspects de nidification de goélands marins ont été signalés ces dernières années par les équipes de stérilisation et le GONm. Ce problème est récurrent sur plusieurs immeubles. Une intervention humaine semble l'explication la plus plausible d'autant plus que ce n'est pas la première fois qu'une telle situation se produit sur les immeubles en question. Chaque année, des travaux sur les toitures en période de nidification causent l'échec de quelques couples. Dans le passé, nous avons constaté des erreurs commises par certaines équipes de stérilisation. Nous n'avons aucune indication que cela se soit produit entre 2018 et 2024. La chronologie indique plutôt la destruction ou l'enlèvement des œufs sans distinction des espèces entre les deux passages. Il peut s'agir dans certains cas, d'opérations de « nettoyage » des toits. Un rappel à la loi des responsables et gardiens des immeubles concernés serait utile pour éviter que cela ne se reproduise.

VI - Résumé et bilan

En considérant les observations du GONm et les données de stérilisation des œufs de goéland argenté, nous arrivons à une population de 340 couples, soit une population en baisse par rapport à l'effectif de 2022 qui était de 450 couples (effectif maximum sur l'ensemble des années suivies).

Si nous comparons les effectifs recensés en dehors du secteur de Ramponneau, nous arrivions à une population de 285 couples en 2024, soit un effectif en légère baisse par rapport à 2023 (299) et 2021 (293), mais en régression de 26 % par rapport aux 386 couples de 2022. Avant 2022, à partir des observations du GONm, nous ne constations pas de tendance significative d'évolution durant la période 2009 à 2021.

Avec 21 nids et quatre autres couples, la population de goéland marin de 2024 est en baisse par rapport aux maxima de 2022 et 2019 (38 couples).

Un couple de goéland brun a produit des jeunes en 2024, alors que l'espèce n'avait pas niché en 2023 ; ce n'est qu'un nicheur occasionnel sur la ville (entre 0 et 2 couples selon les années).

Si les grands travaux de réaménagement entrepris sur le Ramponneau avaient conduit en 2014 à une diminution significative du nombre de nids sur ce quartier, il a été de nouveau recolonisé entre 2015 et 2024. Précisons que depuis quelques années, c'est sur ce secteur que le plus grand nombre de nids de goéland argenté est traité.

L'ensemble des opérations de traitement des œufs a été réalisé par des professionnels.

Au moins 79 nids ont été traités avant éclosion soit 23 % des couples recensés.

La régulation, ou tout du moins la tentative de régulation des populations, est un travail de longue haleine, sans garantie de résultat. Il a été constaté, pour la première fois en 2007 (Morel, *op. cit.*) sur la ville du Havre, une baisse significative des effectifs (- 12 %) sur les secteurs traités systématiquement depuis 14 ans. À l'inverse, les secteurs périphériques présentent des effectifs toujours croissants. À long terme, la régulation des populations de goélands nicheurs conduit à l'éclatement des colonies. Ce qui est aussi le cas en milieu naturel, lorsque par exemple la prédateur et/ou le dérangement sont trop élevés. Cette dispersion centrifuge peut largement dépasser le cadre de l'agglomération puisqu'elle peut être supérieure à 200 kilomètres (Bosch et al. 2000, *in* Duhem 2004). Il ne faut pas perdre de vue que la place libérée peut profiter aux futurs reproducteurs et aux reproducteurs refoulés des autres villes qui procèdent, elles aussi, à la régulation des populations de goélands.

Sur la ville de Fécamp, l'effort de stérilisation irrégulier depuis la première campagne ne permet pas d'en estimer l'importance. Si une baisse des effectifs est constatée dans les années à venir, il est probable qu'il faudra en chercher les causes ailleurs.

Si le traitement des œufs est reconduit dans le futur, il faudra absolument, comme cela a été le cas ces dernières années, que les personnes traitant les œufs soient sensibilisées et formées à la reconnaissance des différences espèces de goélands.

Il faudrait également que la mairie puisse informer abondamment la population et les industriels qu'il est strictement interdit de détruire les œufs ou nids des goélands car il semble que plusieurs nids de goéland marin sont régulièrement détruits.

VII - Bibliographie

- BOSCH M., ORO D., CANTOS F.J. & ZABALA M. (2000) - Short-term effects of culling on the ecology and population dynamics of the yellow-legged Gull. *Journal of Applied Ecology*, 37 : 369-385.
- BOUCHET A. & MOREL F. (2003) - Recensement des goélands nicheurs sur les toits de la ville de Fécamp. Rapport GONm à la demande de la Ville de Fécamp, 11 pages.
- DEBOUT G., LE GUILLOU G. & MOREL F. (2008) - Les goélands nicheurs urbains en Normandie (historique du peuplement, résultats de l'enquête menée en 2007). *Le Cormoran*, 16 : 115-124.
- DEBOUT G. (2016) - Liste rouge des oiseaux de Normandie / GONm
- DEBOUT, G. (2013) - Oiseaux marins nicheurs de Normandie : Bilan d'un demi-siècle de recensements. *Le Cormoran* n°78 : 67 - 78.
- DEBOUT, G. et CHEVALIER, B. (2022) - Nouvel Atlas des oiseaux de Normandie. Nidification et présence hivernale. GONm/OREP, Bayeux.
- DE SMET G. & MOREL F. (2024) - Suivi des goélands nicheurs et des opérations de régulation sur les toits de la ville de Fécamp en 2023. Rapport GONm à la demande de la ville de Fécamp, 22 pages.
- DE SMET G. & MOREL F. (2020) - Suivi des goélands nicheurs et des opérations de régulation sur les toits de la ville de Fécamp. Rapport GONm à la demande de la ville de Fécamp, 21 pages.
- DE SMET G. & MOREL F. (2019) - Suivi des goélands nicheurs et des opérations de régulation sur les toits de la ville de Fécamp. Rapport GONm à la demande de la ville de Fécamp, 21 pages.
- DUHEM C. (2004) - Goélands surabondants et ressources alimentaires anthropiques : Cas des colonies insulaires de goélands leucophées du littoral provençal. Thèse de doctorat, Université Paul Cézanne, Aix-Marseille III, 181 pages.
- GALLIEN F. & LE GUILLOU (2019) – Zone de Protection Spéciale FR2510037 « Littoral Seinomarin ». Actualisation des effectifs d'oiseaux nicheurs. Oiseaux marins et faucon pèlerin – saison 2019. Rapport à la demande de l'AFB, 26 p.
- ISSA N. & MULLER Y. coord. (2015) - Atlas des oiseaux de la France métropolitaine. Nidification et présence hivernale. LPO/SEOF/MNHN. Delachaux et Niestlé, Paris, 1408 p.
- LE GUILLOU G. DE SMET G. & MOREL F. (2017) - Suivi des goélands nicheurs et des opérations de régulation sur les toits de la ville de Fécamp. Rapport GONm à la demande de la ville de Fécamp, 19 pages.
- LE GUILLOU G. DE SMET G. & MOREL F. (2016) - Suivi des goélands nicheurs et des opérations de régulation sur les toits de la ville de Fécamp. Rapport GONm à la demande de la ville de Fécamp, 19 pages.
- JACOB Y., LE GUILLOU G. & MOREL F. (2015) - Suivi des goélands nicheurs et des opérations de régulation sur les toits de la ville de Fécamp. Rapport GONm à la demande de la ville de Fécamp, 19 pages.
- LE GUILLOU G. & JACOB Y. (2012) - Suivi des goélands nicheurs et des opérations de régulation sur les toits de la ville de Fécamp. Rapport GONm à la demande de la ville de Fécamp, 17 pages.
- LE GUILLOU G. & ANSELME M. (2014) - Suivi des goélands nicheurs et des opérations de régulation sur les toits de la ville de Fécamp. Rapport GONm à la demande de la ville de Fécamp, 21 pages.
- LE GUILLOU G., MOREL F. & CASAUX B. (2007) - Recensement 2007 des goélands nicheurs sur les toits de la ville de Fécamp. Rapport GONm à la demande de la Ville de Fécamp, 9 pages.
- LE GUILLOU G. (2012) - Suivi de la population de goélands marins *Larus marinus* de la ville du Havre. Eléments de comparaison avec les autres colonies de Haute-Normandie. Saison de reproduction 2012. GONm / Ville du Havre, 51 pages.
- LE GUILLOU G. & JACOB Y (2013) - Suivi de la population de goélands marins *Larus marinus* de la ville du Havre. Eléments de comparaison avec les autres colonies de Haute-Normandie. Saison de reproduction 2013. GONm / Ville du Havre, 53 pages.

- MOREL F. (2007) - Inventaire et recensement des goélands nicheurs sur les toits de la ville du Havre. Rapport GONm à la demande de la Ville du Havre, 28 pages.
- MOREL F., LE GUILLOU G. & JACOB Y. (2012) - Inventaire et recensement des goélands nicheurs sur les toits de la ville du Havre. Rapport GONm à la demande de la Ville du Havre, 34 pages.
- STAAB R. (2018) - Longevity list. Référence internet : <https://vogeltrekstation.nl/nl/cijfers/terugmeldcijfers/longevity-list-roland-staab>
- VINCENT T. (1988) - Les goélands argentés nichent dans le centre-ville de Fécamp. Le Cormoran, 6 : 262.
- IUCN France, MNHN, LPO, SEO & ONCFS (2016) - La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France